


 Rechercher sur le site ?

Les dossiers nationaux et locaux

Qui est votre Député ?

- [Ma biographie](#)
- [Mandats et fonctions](#)
- [Bibliographie](#)

Le Député en Action !

- [Les dossiers nationaux et locaux](#)
- [Les dossiers européens](#)
- [Le Parti Socialiste](#)

Les questions

- [Les Questions au gouvernement](#)
- [Les Questions écrites](#)

La Laïcité, mon Engagement

Le coin presse

- [Les interviews](#)
- [Les communiqués](#)
- [Dossiers de presse](#)

Le blog du Député

L'Agenda

Me contacter

Le 12ème Parlement des Enfants



Cette année, c'est la classe de CM2 de l'Ecole Camescasse de Maubourguet qui a été choisi par l'Inspecteur d'Académie afin d'élaborer une proposition de loi qui sera présentée dans le cadre du 12ème Parlement des Enfants.

Les enfants ont d'abord voté pour élire leur Député Junior parmi leurs 2 délégués de classe. Pour cette 12ème édition, c'est Valy LASCOMBES qui représentera ses camarades car elle a été élue Députée Junior.

Mme MOULIE et tous les enfants ont ensuite longuement travaillé sur cette proposition et plusieurs rencontres ont eu lieu tout au long de ces derniers mois avec Jean GLAVANY, Député de la 3ème circonscription des Hautes-Pyrénées, dans le but de comprendre le rôle d'un député mais aussi de construire leur proposition de loi.

Le thème choisi est ressorti d'un fait marquant de l'actualité : la mort de l'ours Cannelle. Les enfants ont donc voulu présenter une proposition de loi qui permettrait d'être la base d'un « vivre ensemble », d'une cohabitation réglementée entre l'ours, les moutons, les éleveurs et les habitants des Pyrénées.

De nombreuses recherches ont permis d'arriver à cette proposition de loi qui utilise un concept technologique innovant : le système des balises à ultrasons, déjà mis en place dans certaines grandes réserves naturelles américaines pour délimiter le territoire des animaux sauvages protégés. Tout ceci dans un souci de concertation entre toutes les parties et dans l'optique que cette proposition puisse devenir une réalité et nous permette dans les années à venir de revoir l'Ours se promener librement dans nos vallées pyrénéennes.



Voir la proposition de loi

